

## COMPTE-RENDU SUCCINCT du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 14 octobre 2016

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 14 octobre 2016 à 18h00, en session ordinaire.

### Étaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Coutant, Mme Henry, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Cadier, M. Cammal, M. Cornée, Mme de Metz, M. Fagart, Mme Flandry, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Pereira, Mme Quaix, M. Ravoyard, M. Tuisat (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Meunier (Le Moulinet sur Solin), M. Bongibault, M. Rigal (Les Choux), M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (St Brisson sur Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), M. Henry et Mme Meneau (St Martin sur Ocre).

### Étaient absents et ayant donné pouvoir :

Mme Constantin à M. Cammal, M. Tindillère à Mme Quaix, Mme E Silva à M. Fagart, Mme Fleury à M. Bouleau, Mme Le Hardy à M. Darmois et Mme Perron à M. Tagot.

### Étaient absents excusés :

Monsieur Greuin et Mme Peloille.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.  
Monsieur BOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 1 - Demande de subvention pour l'étude des risques psychosociaux Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

La Communauté des Communes Giennoises va solliciter une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avant la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques psychosociaux.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces demandes et à la mise en œuvre de cette démarche de prévention des risques.

### 2 - Adhésion au service chômage du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Le CDG45 a ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2016 un service de chômage pour les collectivités et établissements affiliés. Les tarifs de ce service sont indiqués dans le tableau ci-après. Toute prestation n'entrant pas dans ce champ fera l'objet d'un devis.

	Montant
Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	100 €
Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	31 €
étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	18 €
étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	12 €
Suivi mensuel	10 €
Conseil Juridique (30 mn)	10 €
Calcul de l'indemnité de licenciement	40 €

Une convention avec le CDG45 fixera les conditions d'intervention.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion au service chômage payant du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, selon le tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

3 - **Approbation des conventions constitutives du service commun informatique entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien** - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Suite à l'organisation présentée lors des comités techniques et au regroupement des services sur différents sites, il est proposé de créer un service commun informatique entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place du service commun informatique entre la Communauté des Communes et la Ville de Gien,
- **APPROUVE** la convention fixant les modalités de fonctionnement desdits services communs,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en place de ce service.

4 - **Approbation de la convention de mise à disposition du service technique commun de la Communauté des Communes Giennes au service transport de la Ville de Gien**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Le service technique commun de la CDCG assure tous les matins le transport urbain pour la Ville de Gien, il convient donc de procéder à une mise à disposition du service à hauteur de 20 heures par semaine (soit 1 040 heures sur une année).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service technique commun de la Communauté des Communes Giennes au service transport de la Ville de Gien,
- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement fixées par la convention,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition de ce service.

5 - **Approbation de la modification du tableau des effectifs** - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Le tableau des effectifs doit être révisé afin de prendre en compte :

- la création du nouveau service commun informatique,
- les avancements de grade qui permettent de prendre en compte l'évolution des missions et des qualifications nécessaires aux besoins des services.

	Création	Suppression
Adjoint technique 2ème classe		-4
Adjoint technique 1ère classe	4	
Adjoint d'animation 2ème classe		-1
Adjoint d'animation 1ère classe	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe		-1
Animateur	1	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif de 2ème classe	1	

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

6 - **Approbation de la mutualisation du comité technique et du CHSCT entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien** - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création d'un comité technique et d'un CHSCT unique entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien,
- **FIXE** le comité technique et le CHSCT auprès de la Communauté des Communes Giennes,
- **FIXE** le nombre de sièges pour le Comité Technique et CHSCT à 6 représentants pour le collège des élus et du personnel
- **APPROUVE** la répartition des sièges relative aux représentants des élus entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien à raison de :
  - o 3 sièges pour la Ville de Gien
  - o 3 sièges pour la Communauté des Communes Giennes

7 - **Effacement de dettes - Budget assainissement collectif** - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le comptable du trésor a transmis à la Communauté des Communes Giennes l'état des titres irrécouvrables relatifs au budget assainissement collectif repartie de la façon suivante :

2010	1 813,44 €
2011	794,28 €
2012	550,08 €
2013 et +	1 648,52 €
<b>Total</b>	<b>4 806,32 €</b>

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en non-valeur pour un montant de 4 806,32 € relatif aux taxes et produits irrécouvrables du budget assainissement collectif.

8 - **Budget principal : décision modificative n° 5** - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Afin de prendre en compte :

- La sortie de l'emprunt structuré
- Les refacturations des mises à dispositions
- Le prélèvement pour le redressement des finances publiques

**Arrivée de M. Chauvette à 18h21 et Madame Cadier à 18h23.**

Il est nécessaire de prendre la DM n° 5 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
041 - Opérations patrimoniales	1641/01/99	1 808 000 €	1 808 000 €				
	166/01/99	1 808 000 €	1 808 000 €				
040 - Opérations d'ordre entre sections	1641/01/99		2 730 000 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	6681/01/99	2 730 000 €	
	4817/01/99	2 730 000 €			796/01/99		2 730 000 €
	4817/01/99		227 500 €		6862/01/99	227 500 €	
021 - Virement de la section de Fonct	021/01/99		-227 500 €	023 - Virement à la section d'investisseme	023/01/99	-227 500 €	
				76 - Produits financiers (verst annuel fonds de soutien)	76811/01/99		137 025 €
				66 - Charges financières	66112/01/99	137 025 €	
<b>TOTAL EMPRUNT STRUCTURÉ</b>		<b>6 346 000 €</b>	<b>6 346 000 €</b>	<b>TOTAL EMPRUNT STRUCTURÉ</b>		<b>2 867 025 €</b>	<b>2 867 025 €</b>
				70 - Produits des services			199 000 €
				Rembt MàD personnel aux clubs sportifs	70848/411/99		95 505 €
				Rembt Ville Gien Service Commun Informatique	70845/020/019		10 370 €
				Rembt MàD personnel CCC Briare	70848/020/016		22 830 €
				Rembt MàD personnel Asso Office du Tourisme	70848/95/99		66 870 €
				Rembt MàD personnel Transport Ville Gien	70845/40/03		3 425 €
				74 - Dotations et participations	74126/01/99		189 000 €
				012 - Charges de personnel	64111/020/99	199 000 €	
				014 - Atténuation de produits (prélèvt pour redrest finances publiques)	73916/01/99	189 000 €	
<b>TOTAL AUTRES MESURES</b>				<b>TOTAL AUTRES MESURES</b>		<b>388 000 €</b>	<b>388 000 €</b>
<b>TOTAL D.M. n°5</b>		<b>6 346 000 €</b>	<b>6 346 000 €</b>	<b>TOTAL D.M. n°5</b>		<b>3 255 025 €</b>	<b>3 255 025 €</b>

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 5 ci-dessus relative au budget principal.

**9 - Assainissement individuel : décision modificative n° 4 - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY**

Pour les réhabilitations relatives aux installations d'assainissement non collectif, il a été décidé au conseil du 5 février 2016 de procéder au versement d'une aide représentant 20 % du montant total des travaux financés directement par le propriétaire.

Les crédits étaient prévus sur le compte 458 opérations pour le compte de tiers et il convient de les mettre sur le compte 20441.

Il est donc nécessaire de prendre la DM n° 4 suivante :

Sens	Compte	Libellé	Montant
D	458	Opération pour le compte de tiers	-1 356 €
C	021	Virement de la section de fonctionnement	-1 356 €
D	023	Virement à la section d'investissement	-1 356 €
D	6742	Subvention exceptionnelle d'équipement	1 356 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 4 ci-dessus relative au budget assainissement individuel.

**10 - Demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2017**  
Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Les zones non desservies par le SMICTOM sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises sont : ZAC Val Sologne à Gien, 51 route de Gien à Saint Brisson sur Loire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DETERMINE** les zones où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères à savoir la ZAC Val Sologne à Gien et 51 route de Gien à Saint Brisson sur Loire,

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2017, les établissements occupants des locaux à usage industriel et commercial listés ci-dessous et qui ont souscrit des contrats de collecte et de traitement pour tous les types de déchets.

**ANNEXE – LISTE DES ETABLISSEMENTS EXONERES DE LA TEOM**

COMMUNES	ADRESSE	ENTREPRISES
Gien	Rue de la Bosserie	SA L'IMMOBILIERE EUROPEENE DES MOUSQUETAIRES (Bricomarché - SA DOTOMA)
	Le Grand Buisson Sud	SA FINAMUR (Buffalo Grill)
	La Bosserie Nord	SAS MC DONALD'S France
	9000 rue des Batraciens	SCI IMMO LOIRET (Auto Concept 45 Volkswagen)
	Le Petit Buisson Ouest	SCI PERSPECTIVE GIEN (SARL Gien - NOZ)
	Rond-Point Nord - La Bosserie Sud	SCI LOIRE ET SOLOGNE - ETS BASTY (Reverdy SA - Renault)
	17 rue de la Bosserie	SAS GIEN DISTRIBUTION (Leclerc)
	3 rue de la Fabrique	AUCHAN (et sa galerie marchande)
	7 et 9015 rue de la Bosserie	SCI LE BUISSON (Gien Matériaux)
	9011 Le petit Buisson Est	M. MIGNARD ALAIN (Gien Matériaux)
	5 rue Gambetta	SARL OPTIQUE SALOME DUBOR (Magasin KRYS)
	7 Rue Gustave Eiffel	FELIX SARL (Rexel)
	Chemin des Allix	SARL FRAIDIS (Carrefour Market)
		SCI LES TROIS ALLIX (Pharmacie du Plateau)
	2T avenue J. Villejean	SAS GECIMED (Clinique Jeanne d'Arc)
	35 rue de La Mame	SA CLINIQUE JEANNE D'ARC
		DELAPORTE CHRISTIAN (Laboratoire Delaporte)
	19 résidences croix Saint Simon	KORIAN SANTEL
	41 avenue des Montoires	SA ETABLISSEMENT RAGOT
	17 avenue de la République / Rue Denis Papin	SCI AFFA (Sté Briand)
14 quai de Châtillon / 9001 rue de Cuiry	SCI CHEMIN DE CUIRY (Asseline)	
197 rue des Fourches	SCI E GACHET	
5350 rue des coteaux du Giennois	SA BPIFRANCE FINANCEMENT (Clinique du pont de Gien)	
Poilly-Lez-Gien	Rue du 11 novembre	SCI DE LA BARBERIE (Intermarché)
Coullons	Rue du Pont St-Martin	SCI DU PONT ST-MARTIN (Sté Supplisson)
Boismorand	RD 2007 - Les Bézards	SA AUBERGE DES TEMPLIERS
	carrefour de la RD940 et RD2007 (RN7)	SCI LEGENTIL'HOMME - LA BIFUR

**11 - Mise à jour du zonage de perception pour la collecte des ordures ménagères pour les communes de Poilly lez Gien et Coullons - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DEFINIT** les zones en fonction de la fréquence des collectes de la façon suivante :

COMMUNES	Zonage	
LES CHOUX	Taux Plein	Zone 1
LANGESSE	Taux Plein	Zone 1
LE MOULINET	Taux Plein	Zone 1
NEVOY	Taux Plein	Zone 1
ST BRISSON	Taux Plein	Zone 1
ST GONDON	Taux Plein	Zone 1
ST MARTIN	Taux Plein	Zone 1
BOISMORAND	Taux Plein	Zone 1
COULLONS	Taux Plein	Zone 1
	Tx maj 1	Zone 2
POILLY LEZ GIEN	Taux Plein	Zone 1
	Tx maj 1	Zone 2
GIEN	Taux Plein	Zone 1
	Tx maj 1	Zone 2
	Tx maj 2	Zone 3

**12 - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association « Union Bourges Cher Cyclisme » Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association Union Bourges Cher Cyclisme

**13 - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)  
Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY**

La CLECT s'est réunie le 29 septembre 2016 pour examiner l'évaluation des transferts de charges relative à la compétence aéroportuaire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**14 - Approbation de la convention de soutien à l'exploitation d'un établissement de spectacle cinématographique - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY**

Afin de mettre en œuvre le soutien financier à la SAS Les écrans giennois, une convention doit être établie afin de fixer :

- l'objet de l'aide et les objectifs correspondants au projet cinématographique,
- le montant et les modalités de l'aide : 170 000 € par an maximum durant 15 ans avec prise en compte du nombre de billets vendus.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de soutien à l'exploitation d'un établissement de spectacle cinématographique,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent.

**15 - Approbation de la convention attributive de subvention pour le PLUi dans le cadre de l'appel à projet du 28 novembre 2015 - Rapporteur : Monsieur Michel HENRY**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention attributive de subvention d'un montant de 7 000 €.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention attributive de subvention et tous les documents y afférents.

**16 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Rapporteur : Madame Nadine QUAIX**

La Communauté des Communes Giennaises organise en direct plus de six représentations par an, elle doit se mettre en conformité avec la loi et faire auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une demande de licences. La licence est personnelle et incessible.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Monsieur le Président, titulaire des licences de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier auprès de la DRAC pour les licences de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

**17 - Approbation de la convention « ateliers théâtre » pour l'année scolaire 2016-2017, entre la Communauté des Communes Giennaises et mesdames Harris et Peyrard  
Rapporteur : Madame Nadine QUAIX**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté des Communes Giennaises reconduit son action en faveur de l'enseignement théâtral en milieu scolaire. Une convention prévoit 280 heures rémunérées à 45,00 € nets par heure, soit un coût global de 12 600 € nets (à se répartir entre les 2 intervenantes : mesdames Harris et Peyrard).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, pour l'année scolaire 2016-2017, la convention « Ateliers théâtre » entre la Communauté des Communes Giennoises et mesdames Harris et Peyrard,
- **AUTORISE**, le Président ou son représentant à signer ladite convention.

18 - **Autorisation à M. le Président de solliciter la subvention pour la saison culturelle intercommunale 2017 auprès du Conseil régional et de signer les conventions** - Rapporteur : Madame Nadine QUAIX

Dans le cadre de la charte relative à la coopération avec les associations culturelles pour l'élaboration du programme culturel intercommunal, la Communauté des Communes Giennoises participe à la mise en place d'une programmation en partie composée de spectacles organisés par les associations culturelles des communes membres. Ce programme peut être subventionné par la Région conformément à la politique d'aménagement culturel du territoire « les Projets Artistiques et Culturels du Territoire » (PACT).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du Conseil régional au titre de la politique d'aménagement culturel du territoire « les Projets Artistiques et Culturels du Territoire ».
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention, à signer les conventions tripartites ainsi que tous les documents s'y rapportant.

19 - **Autorisation à M. le Président de la Communauté des Communes Giennoises de déposer un permis de construire concernant l'aire d'accueil des gens du voyage**  
Rapporteur : Monsieur Jean-François DARMOIS

Suite à l'incendie de la loge d'accueil du 15 février 2013 et aux différents vandalismes commis en août 2013, la Communauté des Communes Giennoises a décidé de procéder à la remise en état de son aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer le permis de construire d'un bloc sanitaire commun sur l'aire d'accueil des gens du voyage et à signer tout document afférent.

**Monsieur Pichery quitte la salle.**

20 - **Proposition d'un règlement intérieur et de la tarification pour l'aile dite administrative du bâtiment 49 avenue de Chantemerle appartenant à la Communauté des Communes Giennoises**  
Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

La Communauté des Communes Giennoises dispose d'un bâtiment situé 49 avenue de Chantemerle à Gien. Une partie de celui-ci consiste à réunir l'ensemble des acteurs économiques du Giennois et dispose déjà d'un règlement intérieur et d'une délibération expliquant son fonctionnement. Il s'agit maintenant de valider le règlement intérieur et la tarification pour le reste du bâtiment administratif :

- 12 € HT/m<sup>2</sup>/mois pour les entreprises
- 10 € HT/m<sup>2</sup>/mois pour les associations
- 10 € HT/m<sup>2</sup>/mois la première année et 12 € HT/m<sup>2</sup>/mois la seconde pour les entreprises qui sortent de la pépinière d'entreprises.

Ces tarifs comprennent ménage, chauffage, électricité, accès aux parties communes.

Ces tarifs pourront évoluer en prenant en compte l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, deux abstentions Monsieur Tagot avec pouvoir de Madame Perron,

- **APPROUVE** le règlement intérieur ainsi que la tarification des bureaux ci-dessus définie,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

## Retour de Monsieur Pichery.

### 21 - Approbation du rapport annuel 2015 du SMICTOM - Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la transmission par le SMICTOM du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2015.

### 22 - Approbation du rapport annuel 2015 du SYCTOM - Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la transmission par le SYCTOM du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2015.

### 23 - Approbation de la modification du protocole de préfiguration ANRU

Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Le protocole de préfiguration préalablement validé en Conseil Communautaire du 13 mai 2016, s'est vu modifié par l'Etat, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver cette nouvelle version.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau protocole de préfiguration ainsi que les études associées,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le protocole de préfiguration, ainsi que tous les documents y afférents.

### 24 - Approbation de la convention de participation financière de l'adulte relais entre la Communauté des Communes Giennes et LogemLoiret - Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Dans le cadre de la politique de la ville, Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret a octroyé un poste d'adulte relais à la Communauté des Communes Giennes pour une durée de trois ans. Le candidat retenu pour occuper ce poste doit répondre aux conditions d'éligibilité du dispositif.

La CDCG s'engage à financer les frais de fonctionnement de l'adulte relais : frais logistiques, téléphonie et informatique, formation... LogemLoiret s'est engagé par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 17 mai 2016, à financer après déduction du financement du CGET le solde du salaire (brut et charges compris) de l'adulte relais sur la durée du conventionnement (trois ans). Le montant estimé au 22 février 2016 est de 2122 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de participation financière de l'adulte relais avec LogemLoiret.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière de l'adulte relais avec LogemLoiret ainsi que tous les documents y afférents.

### 25 - Approbation de la convention pour la formation BNSSA au stade nautique à Gien

Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

La formation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est une formation qualifiante qui participe à l'intégration professionnelle pour ses détenteurs.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme et la Communauté des Communes Giennes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

26 - **Autorisation à Monsieur le Président de demander les subventions des services à la population auprès des partenaires et services de l'Etat pour 2017** - Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Dans le cadre de ses compétences et plus particulièrement en matière de politique d'action sociale, de sécurité, de prévention de la délinquance, du service à la population, du service politique de la ville et du CISPD, il est proposé des activités pluridisciplinaires.

Ces actions font appel à des partenaires financiers (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales,...).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

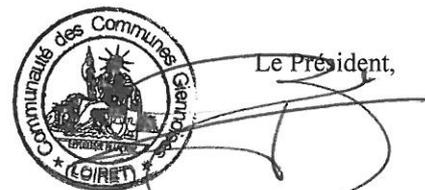
- **SOLLICITE** les subventions auprès des différents organismes et partenaires de ces actions,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ces projets.

Le Président informe des 27 décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil :

Date du Conseil	N°	Intitulé de la décision
14/10/2016	26	Le 01/07/2016 reconduction du marché de contrôle, fourniture et maintenance des extincteurs à LUCAS SECURITE (mini 3 000 € - Maxi 40 000 €)
14/10/2016	27	Etablissement d'un bail commercial à M. Oliveira pour l'occupation d'un local de 286 m <sup>2</sup> pour un centre de montage automobile dans le village d'entreprise à compter du 1er octobre 2016
14/10/2016	28	Gratuité du premier mois du bail à M. Oliveira pour l'aménagement d'un local de 280 m <sup>2</sup> pour un centre de montage automobile dans le village d'entreprise, soit du 1er au 31 octobre 2016.
14/10/2016	29	Etablissement d'un bail précaire pour l'occupation d'un bureau sis 49 avenue de Chantemerle à Gien à l'entreprise PRO-G à compter du 1er septembre 2016.
14/10/2016	31	Le 05/07/2016 attribution du marché de vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie à la société SETC (mini 5 000 € - Maxi 40 000 €)
14/10/2016	32	Le 09/07/2016 reconduction du marché de vérification règlementaire pour les bâtiments et les équipements divers Lot 1 : installation technique à BUREAU VERITAS (mini 15 000 € - Maxi 40 000 €) lot 2 : matériel de levage et de travail en hauteur à QUALICONSULT (mini 500 € - maxi 7 000 €) lot 3 : Légionnelles à ITGA (mini 3 000 € - Maxi 20 000 €)
14/10/2016	33	Le 13/07/2016 lancement de la consultation relative à la réhabilitation de postes de relèvement d'eaux usées
14/10/2016	34	Le 20/07/2016 reconduction du marché de réalisation des missions de contrôle du SPANC à COMBE JULIEN (mini 28 000 € - Maxi 48 000 €)
14/10/2016	35	Le 26/07/2016 attribution du marché de réaménagement du CV de Gien - Mission géotechnique G1 / G2 à SEMOFI/GEOSOND pour un montant de 29 800 €
14/10/2016	36	Le 01/08/2016 attribution du marché pour l'élaboration d'un PLUi à GEOMEXPERT/TRAITCARRE ARCHITECTES / BIOTOPE pour un montant de 167 645 €
14/10/2016	37	Le 02/08/2016 reconduction du marché de fournitures de carburant à SAS GIEN DIS (mini 50 000 € - pas de maxi)
14/10/2016	38	Le 08/08/2016 attribution du marché d'extension d'un bassin de régulation des eaux pluviales - ZA de la Bosserie à Gien à EXEAU TP pour un montant de 74 388,60 €
14/10/2016	39	Le 08/08/2016 attribution du marché d'élagage, abattage fauchage lot n°1 : ONF (mini 10 000 € - maxi 30 000 €) Lot n°2 : SAMU (mini 10 000 € - maxi 30 000 €) lot n°3 : STN (maxi 15 000 €)
14/10/2016	40	Le 08/08/2016 attribution du marché de transfert des eaux usées de Poilly Lez Gien à la station d'épuration de Gien lot n° 1 : Création d'un poste de refoulement et d'un basse tampon : SUEZ / RAGOT / EXEAU pour un montant de 737 047,81 € lot n°2 : Création d'un réseau de transfert avec traversée de la Loire en forage dirigé : EDL pour un montant de 339 850 €
14/10/2016	41	Le 05/09/2016 lancement de la consultation relative aux prestations de contrôle du réseau d'assainissement
14/10/2016	42	Le 05/09/2016 lancement de la consultation relative à l'aménagement du cœur de village de Saint Gondon
14/10/2016	43	Le 06/09/2016 lancement de la consultation relative à l'aménagement du cœur de village de Langesse
14/10/2016	44	Le 07/09/2016 lancement de la consultation relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement de Les Choux
14/10/2016	45	Le 08/09/2016 lancement de la consultation relative au transport des boues pâteuses
14/10/2016	46	Le 13/09/2016 reconduction du marché de transport des boues sous forme liquide des STEP à SGA J MEYER (mini 25 000 e - Maxi 60 000 €)

14/10/2016	47	Le 20/09/2016, reconduction du marché de réalisation de prestations architecte conseil à AFDA (maxi 5 500 €)
14/10/2016	48	Le 20/09/2016 attribution du marché de vérification règlementaire des équipements sportifs à Sportest (mini 2 500 € - Maxi 20 000 €)
14/10/2016	49	Le 22/09/2016 lancement de la consultation relative à la fourniture de pierres naturelles
14/10/2016	50	Le 26/09/2016 attribution du marché d'aménagement du coeur de Village de Boismorand à COLAS pour un montant d 175 000 €
14/10/2016	51	Le 04/10/2016 reconduction du marché d'entretien et maintenance de postes à Haute Tension à CLEMESY (9 981 € HT / an)
14/10/2016	52	Le 05/10/2016 reconduction du marché de fourniture de polymère à ADIPAP (mini 7 000 € - Maxi 22 000 €)
14/10/2016	53	Le 06/10/2016 lancement de la consultation relative à la requalification du centre-ville de Gien lot n°1 - Travaux de voirie, réseaux divers, fourniture et pose de pierres naturelles, de mobilier, génie civil et fontainerie. lot n°2 - Travaux d'éclairage public, d'illumination, SLT et matériel électrique lot n°3 - Travaux de plantation et arrosage

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19h31.



Le Président,

Certifié affiché le : 20 OCT. 2016

Christian BOULEAU